

Sujet: [INTERNET] Enquête publique Projet éolien PORTES DE BRAME BENAIZE

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : Mon, 1 Oct 2018 12:10:44 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièces jointes mes observations au projet éolien "Portes de Brame Bénaize" ainsi que le lettre du Dr Allary à Jérôme Lambert.

Cordialement.

Marcel Puygrenier

Observations Magnac Laval et Droux.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

~~—Lettre Docteur Allary à Jérôme Lambert.pdf~~

Lettre Docteur Allary à Jérôme Lambert.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 1 octobre 2018

Monsieur Le Président
De la Commission d'Enquête
Mairie
Place de la République
87190 MAGNAC-LAVAL

pref-enquete-publique@haute.vienne.gouv.fr

Objet : Projet éolien PORTES DE BRAME ET BENAIZE

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien « PORTES DE BRAME ET BENAIZE » sur les communes de Magnac-Laval et Droux, pour les raisons suivantes :

- Je vis à proximité du parc éolien de Saulgond/Lesterps en Charente. Ce parc éolien a été mis en service à partir de 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes, ceux-ci selon des études scientifiques peuvent être provoqués par la présence d'éoliennes. (Lettre du docteur Allary en pièce-jointe)

- L'absence de programmation de l'implantation des éoliennes qui se fait selon la volonté des promoteurs et des propriétaires fonciers.

- La densification insupportable d'éoliennes dans le nord de la région Nouvelle Aquitaine. On peut imaginer à terme sans doute plus d'un millier d'éoliennes. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs. De plus les riverains ne sont pas informés de ces projets éoliens montés en catimini.

- Le bruit intermittent généré par les éoliennes rend inhabitables les habitations situées à moins de 1 km de ces machines, ceci concerne les hameaux de : Faye (720 m), Les Landes des Pouyades (684 m), Thibarderie (710 m), Les Bel Air (715 m), le Chassain (760 m) et L'age (830 m).

- La baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet.

- L'atteinte au patrimoine historique notamment le village du Dorat.

- L'atteinte au paysage remarquable de la région avec haies, bois, prairies ...

- La contradiction du développement du tourisme (ex : lac de Saint Pardoux) et le déploiement des éoliennes dans la région.

- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue.

- La mise en danger des espèces d'oiseaux protégés présentes sur le site comme : le milan royal, le milan noir, le busard Saint Martin, le busard des roseaux, le faucon pèlerin, le busard cendré, le balbuzard pêcheur et la bondrée apivore.

- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pâles et les espaces boisés : haies, bois.

- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.

- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit)

- L'atteinte à l'attractivité du territoire et à son potentiel économique.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Président de la commission d'enquête de donner un avis défavorable à ce projet.

Marcel Puygrenier

Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.